

Sujet : [INTERNET] Enquête publique la Jarne aire de grand passage

De : Lény Martin-Baudry <lenymartinbaudry@gmail.com>

Date : 19/03/2024 20:47

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

A l'attention des Responsables Décisionnaires concernant cette décision de proposer ce lieu pour y implanter une aire de Grands Passages des Gens du Voyage. ooo J'ai lu les nombreuses lettres adressées par les Jarnais à la Préfecture. Je partage leurs remarques et il me paraît inutile de les reprendre pour faire nombre. Je veux simplement apporter des avis complémentaires à certaines déjà exprimées mais peut-être insuffisamment développées. Concernant le côté accidentogène, il est évident sur la petite départementale D202 mais aussi sur la grande D137 car si vous imaginez l'arrivée de 200 caravanes et fourgons accompagnés d'autant de voitures par la route à 4 voies à hauteur de l'échangeur Angoulins, Chatellaillon, La Jarne, Salles sur mer, en période de vacances scolaires il est évident qu'il va y avoir des bouchons monstres sur plusieurs kilomètres car les ralentissements vont se faire au niveau des virages et des trois ronds-points avec ce que cela implique comme incivilités et non respects du code de la route (utilisation des bas-côtés et des bandes d'arrêt d'urgence...) il faut s'attendre à de nombreux accidents parfois graves sans possibilité d'intervention rapide des secours et de la gendarmerie (il faudra recruter et agrandir ses bâtiments). Que ce soit sur la D202 ou sur la 4 voies les accidents graves vont faire l'objet de rapports de Gendarmerie pour déterminer les causes et responsabilités ; les conclusions du rapport vont servir de justificatifs aux Sociétés d'Assurances en vue de payer les sinistrés (ou rejeter la faute sur les Services Publics pour raison de voirie inadéquat). S'il y a procès, il est probable que, les Juges considéreront que le lieu n'était pas du-tout adapté et que c'était donc une réelle ineptie et incompétence de la part des élus de l'avoir proposé et entériné. (ça va être la chasse aux décideurs pour savoir qui l'a entériné?). Avant de prendre une décision ferme, il serait peut-être sage de recueillir les avis des professionnels directement concernés par les accidents tels que : Gendarmes, Urgentistes, Pompiers, Ingénieurs des Ponts et Chaussées, Assureurs... et en tenir compte Certains intervenants ont proposé le site du Parc des Expositions. Je ne sais pas si c'est possible mais l'idée me paraît tellement évidente que je ne comprends pas que ce site n'ait pas été proposé.

Lény Martin--Baudry